

Compte-rendu du Comité de Pilotage
Sur les Rythmes Scolaires
2 Juin 2014 - 20h30

Présents :

Représentant les parents d'élèves :

- Mesdames SOUFFRONT, LE SCOURZIC et M. PRETESEILLE pour le groupe scolaire G.Philipe
- Mme MARSAL et M. BRASSEUR pour l'école A.Renoir
- Mme CHANDELIER pour l'école F.Dolto

Représentant l'Education Nationale :

- Melle ARMANGE, directrice de l'école maternelle G.Philipe
- Mme COMPPER, directrice de l'école élémentaire G.Philipe
- Mme DELONG, directrice de l'école maternelle F.Dolto
- Mme KULA, directrice de l'école élémentaire A.Renoir

Représentant la Mairie d'Arnage :

- M. COZIC, Maire
- Mme DIEBOLT, Adjointe au Maire, en charge de l'Education et de la Petite Enfance
- M. DODIN, Adjoint au Maire en charge du périscolaire
- M. LUSSON, Adjointe-déléguée en charge du Sport
- M. BRUNEAUD, Adjoint au maire en charge des Finances et du Personnel
- M. MENEUX, Directeur Général des Services
- Mme HULOT, Responsable du Service Enfance Jeunesse et Sport
- M. BAUDON-BRULE, Responsable du Service Petite Enfance et des ATSEM
- M. DODIOT, Responsable de la division Animation Educative - Service EJS
- Melle DUGAS, animatrice périscolaire

Excusés : Mesdames TONNEVY, GOUPIL, BETHOUX et FROGER

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle municipalité souhaite poursuivre le travail de la précédente équipe sur la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires.

Il présente ensuite l'ordre du jour, en précisant que les sujets évoqués en comité seront validés lors du prochain Conseil Municipal du 18 juin prochain.

M. COZIC rappelle également que les projets d'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires ont été élaborés sur l'hypothèse d'effectifs maximum.

Mme HULOT présente ensuite la Charte relative à l'utilisation des locaux scolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Concernant les dispositions matérielles, Melle ARMANGE soulève la problématique de l'utilisation des salles de classes pour les NAPs, et précise que les enseignantes feront un effort pour l'organisation des APC. Monsieur le Maire explique que les salles de classes ne seront utilisées qu'en dernier recours.

Le positionnement des APC des écoles élémentaires est différent sur les deux sites :

- 1h30 par semaine sur G.PHILIPPE en même temps que les NAPs
- et 2 fois 0h45 sur A.RENOIR en même temps que les NAPs

Mme HULOT demande si les enseignants de l'école de la Gautrie pourraient organiser les APC de la même façon qu'à G.PHILIPPE, afin d'éviter que les enfants concernés par les APC intègrent les NAPs en cours d'activités.

Mme KULA va se renseigner auprès de l'Inspection Académique pour en vérifier la faisabilité.

Pour assurer une sécurité optimum, Mme DELONG souhaiterait pouvoir disposer d'un téléphone supplémentaire dans l'école F.DOLTO, compte tenu de la disposition des salles d'activités.

Sur le chapitre des articulations des temps scolaires et périscolaires, le paragraphe sur le temps de sieste est supprimé, car il s'agit uniquement de temps scolaire.

Monsieur le Maire précise que la bonne réussite de cette réforme sera liée aux temps de transmission. Mme DELONG insiste sur la qualité des transmissions aux parents à la fin des NAPs.

Un trombinoscope des agents intervenant sur les NAPs et en Accueil Périscolaire sera réalisé afin que les parents repèrent les animateurs plus facilement.

En ce qui concerne le matériel des NAPs, Mme DELONG précise qu'il n'y a pas assez de place dans les armoires actuelles pour tout stocker. M. DODIOT explique que le service est actuellement en train de réfléchir sur les modes et lieux de stockage pour chaque école.

M. BRASSEUR demande si les TPS de DOLTO pourront assister aux NAPs, si ce sont les ATSEM qui les accompagneront, et si ces activités se dérouleront à la Halte-Garderie du multi-accueil ?

Mme BAUDON-BRULE confirme que les TPS bénéficieront des NAPs à l'école, sous la responsabilité de l'ATSEM qui les accompagne quotidiennement.

Mme ARMANGE précise qu'elle est également interpellée par des parents sur le nombre de places disponibles à la Halte-Garderie le mercredi après-midi.

M. le Maire demande à ce qu'une enquête soit réalisée pour connaître le nombre de familles intéressées par l'accueil du mercredi après-midi.

En ce qui concerne les activités, le Maire rappelle que la nouvelle équipe a fait le choix de prendre le temps de la mise en place, afin que les enfants s'approprient ce nouveau rythme. De ce fait des intervenants extérieurs participeront aux NAPs à compter du 2nd cycle (novembre-décembre), selon un tarif de vacation horaire, fixé par la ville.

M.DODIOT présente ensuite le PEDT, ainsi que le projet pédagogique des NAPs.

M.PRETESEILLE souhaite que les règles de vie soient partagées avec les parents, par affichage par exemple. M.DODIOT précise que le service réfléchit actuellement sur la communication à organiser auprès des parents.

Le Maire confirme également qu'aucun départ échelonné ne sera autorisé pendant les NAPs.

M.DODIOT explique ensuite les fiches d'inscription :

- Pour les maternels : à la carte, selon un planning précis
- Pour les élémentaires : à la journée

Il précise que la participation aux NAPs n'est pas obligatoire, mais que toute présence doit être prévue.

Mme SOUFFRONT trouve que l'inscription à la carte pour les maternels ressemble à une garderie classique. M. le Maire explique qu'il existe effectivement une certaine souplesse pour les plus petits, compte tenu de leur rythme de fréquentation des NAPs, mais que les parents doivent tout de même s'engager à respecter le planning qu'ils auront complété, sous peine de pénalité.

M.PRETESEILLE demande s'il s'agira d'une sanction financière ? M. le Maire confirme que c'est effectivement ce mode de pénalité qui a été choisi par les élus.

Mme MARSAL évoque une éventuelle confusion entre la réservation des NAPs et celle des APC, et si les enseignants ne craignent pas que les parents favorisent les NAPs ?

Le Maire explique que c'est effectivement tout le problème de la coordination enseignants/animateurs.

Les représentants de parents souhaitent qu'un temps d'échange sur les NAPs puisse avoir lieu lors de la réunion de rentrée dans chaque école.

Le comité de pilotage se réunira la prochaine fois en Mairie, le **29 septembre 2014 à 20h30**, pour établir un premier bilan de rentrée.